



---

# *Avis à l'industrie*

---

## **Norme nationale de biosécurité à la ferme pour l'industrie caprine**

Ottawa, le 23 septembre 2011 – L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), en collaboration avec la Fédération canadienne nationale de la chèvre, élabore actuellement une norme nationale volontaire en matière de biosécurité à la ferme pour l'industrie caprine.

Un groupe consultatif orientera l'élaboration de la norme. Il sera composé de représentants de la Fédération canadienne nationale de la chèvre, de producteurs de chèvres, de vétérinaires ainsi que de représentants du milieu universitaire et des gouvernements provinciaux et fédéral.

Dans le cadre du processus d'élaboration de la norme, l'ACIA consultera les producteurs de chèvres de partout au pays. Cet exercice permettra de cerner les pratiques exemplaires en vigueur dans l'industrie et offrira aux producteurs l'occasion d'exprimer leur opinion par rapport à la norme.

Un document d'orientation accompagnera la norme, ce qui permettra aux producteurs d'avoir accès à de plus amples renseignements sur la façon dont ils peuvent donner suite aux principes énoncés dans la norme.

Il faudra compter environ deux ans pour élaborer la norme, laquelle viendra s'ajouter aux programmes à la ferme déjà en vigueur. Les producteurs pourront se servir de celle-ci comme d'un outil permettant de mettre au point des programmes précis de biosécurité pour les diverses exploitations agricoles ou de compléter les programmes de lutte contre les maladies des chèvres déjà en vigueur.

La biosécurité à la ferme désigne les activités visant à atténuer les risques d'introduction et de propagation de maladies et de ravageurs. En tant qu'outil facultatif la norme :

- offrira une approche uniforme à l'égard de l'atténuation des maladies et de la réduction des ravageurs au pays;
- établira des objectifs en matière de biosécurité et offrira des mesures connexes en appui aux pratiques agricoles;
- aidera les producteurs à relever les lacunes possibles dans les mesures de lutte, ce qui pourrait contribuer à une prévention et à une lutte améliorées contre les maladies dans les exploitations agricoles.

Le financement de cette initiative est assuré par Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre du programme *Cultivons l'avenir*.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la biosécurité animale, veuillez consulter le site Web suivant : [www.inspection.gc.ca/biosecurite](http://www.inspection.gc.ca/biosecurite). Pour en apprendre davantage sur le projet

d'élaboration de la norme en matière de biosécurité pour l'industrie caprine, ou pour envoyer vos commentaires, veuillez communiquer avec la Fédération canadienne nationale de la chèvre.

Pour plus d'information :

Agence canadienne d'inspection des aliments  
1-800-442-2342

Fédération canadienne nationale de la  
chèvre  
1-888-839-4271

Canada 